

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FLOYON

Séance du 31 juillet 2026

L'an Deux Mille vingt-six, le trente-et-un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de FLOYON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GEBHARDT Evelyne, Maire de Floyon.

Présents : Mesdames et Messieurs, CROISY Jean-Claude, DEVOUGE Yolande, GEBHARDT Évelyne, GUILLE Catherine, LEFETZ Guillaume, RINK Nathalie, ROUSSEAUX Roger, TROCHAIN Sylvain, DAUMERIES Angélique, GUILLE Marine.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, ROYER Marie-Christine qui a donné procuration à GUILLE marine, HERBAUT Michel, LAHAYE André, HEDON Hubert a donné procuration à GEBHARDT Evelyne, DUFOUR Claudine.

Absents : néant

Monsieur CROISY Jean-Claude a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Acceptation du devis pour le remplacement des fenêtres en maternelles
- Décision modificative N°3

2026-057 : acceptation du devis pour le remplacement des fenêtres des classes et du dortoir

Mme le Maire explique qu'elle a demandé plusieurs devis pour le remplacement des fenêtres suivantes :

- 3 fenêtres en maternelles
- 3 fenêtres en élémentaire
- 1 fenêtre au dortoir
- 1 fenêtre classe CP-CE1

Madame le Maire demande aux conseillers de se positionner sur un devis et explique qu'il serait préférable d'étaler sur plusieurs années et de commencer par la classe maternelles qui est la plus impactée par les infiltrations.

Madame le Maire présente les devis aux membres du conseil municipal, pour un montant de :

- 1) Devis Menuiseries TOUSSAINT
 - 11 372.82€ HT pour les 3 fenêtres en maternelles, menuiseries et plâtreries (13 647.38€ TTC)
- 2) Devis les menuiseries sur mesure
 - 3 930.75 € pour les 3 fenêtres en maternelles (4 716.90 € TTC)
- 3) Devis de Tristan ALLAIRE

- 8 708.13 € HT pour les 3 fenêtres en maternelles (10 449.76€ TTC)

Madame le Maire explique que l'entreprise TOUSSAINT serait idéale car elle a inclus les menuiseries et plâtreries.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise TOUSSAINT pour un montant de 13 647.38€ TTC.

Les travaux sont prévus aux vacances scolaires d'octobre et les conseillers seront invités à vider la classe le plus possible.

2026-058 : Décision modificative N°3

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Communes,
- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,
- Vu le projet de décision modificative présenté par Madame le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :

Le Conseil municipal a délibéré le budget primitif en date du 3 avril 2026 mais il a été décidé de changer les fenêtres en maternelles pour un montant de 13 647.38€ TTC.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative budgétaire portant sur un virement de crédit comme décrit ci-après :

Section	Imputation	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
Inv	2151	345 903.56 €	- 13 647.38€	332 256.18€
Inv	2158	14 990.00€	+ 13 647.38€	28 637.38€

La séance est levée à 19h30